

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1063**14 octobre 2003****SOMMAIRE**

2L21 (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels) S.A., Luxembourg	51015	L.B.C., Luxembourg Balloon Company, S.à r.l., Eischen	51010
AB Prestations International, S.à r.l., Remich	51020	Labro Invest, S.à r.l., Luxembourg	50984
AB Prestations International, S.à r.l., Remich	51020	Lufar S.A.H., Luxembourg	51013
Andracord Holding S.A., Luxembourg	51004	Lux-Portfolio Sicav, Luxembourg	51016
Bexeb S.A., Pontpierre	51023	Maribogas, S.à r.l., Luxembourg	51002
Bijouterie Huberty, S.à r.l., Luxembourg	51023	Maribogas, S.à r.l., Luxembourg	51003
C.L.M., S.à r.l., Chariot-Lux Manutention, Luxembourg	51008	Medirel, S.à r.l., Luxembourg	51021
Carlos & Rogerio, S.à r.l., Mersch	50988	Medirel, S.à r.l., Luxembourg	51021
Carlos & Rogerio, S.à r.l., Mersch	50988	Menuiserie Herrig, S.à r.l., Soleuvre	51022
Cofino Crans S.A., Luxembourg	51021	Montana Holding S.A., Luxembourg	50991
Computer Business Center S.A., Luxembourg	51022	Montana Holding S.A., Luxembourg	50991
Computer-Club Surfeagle, A.s.b.l., Sandweiler	50994	MTC International S.A., Bertrange	50996
Corefi Finance S.A., Steinfort	51021	MTC International S.A., Bertrange	50997
Delta Luxembourg International S.A., Luxembourg	50982	Oster, G.m.b.H., Luxembourg	51022
Elfim, S.à r.l., Bertrange	51004	Pajom S.A., Kehlen	51023
Elfim, S.à r.l., Bertrange	51004	Placostyl, S.à r.l., Bettembourg	50998
Enex S.A., Luxembourg	51021	Romance Entertainment S.A., Luxembourg	50983
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxembourg	51014	Rothenburg S.A.	50991
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxembourg	51015	S.J.J. S.A., Luxembourg	51023
GE Capital Luxembourg Financing III, S.à r.l., Luxembourg	51007	S.S.V. Holding S.A., Luxembourg	51005
Green European Venture Capital S.A., Luxembourg	50996	S.S.V. Holding S.A., Luxembourg	51006
Green European Venture Capital S.A., Luxembourg	51011	(Le) San S.C.	50982
Imetec Group S.A., Luxembourg	51024	(De) Schweespunkt, S.à r.l., Belvaux	51022
Interdean Luxembourg S.A., Luxembourg	51020	Soldan, S.à r.l., Luxembourg	51010
Intertrust DOM S.A., Luxembourg	50999	Solideal Holding S.A., Luxembourg	51012
Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	50982	Solideal Holding S.A., Luxembourg	51013
Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	50999	Star Com, S.à r.l., Luxembourg	50983
Isprat S.A., Luxembourg	50997	Star Com, S.à r.l., Luxembourg	50983
Italimpex S.A., Luxembourg	51024	Steffen Finance S.A., Steinfort	50997
Jourquin-Vander Haegen S.C.I., Wiltz	50992	Steffen Salaisons S.A., Steinfort	51011
L.B.C., Luxembourg Balloon Company, S.à r.l., Eischen	51010	Sunlux S.A., Munsbach	51023
		Thebel S.A.H., Luxembourg	51006
		Thebel S.A.H., Luxembourg	51022
		Theisen et Schmitz, S.à r.l., Luxembourg	51023
		Tranes Holding S.A., Heinerscheid	51019
		Tranes International S.A., Heinerscheid	51018
		V.E.F. Services S.A., Doncols	50989
		Veturia S.A., Luxembourg	51000
		Victoria Lux Invest, S.à r.l., Luxembourg	50978
		Visua.Net, S.à r.l., Luxembourg	51011

VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.581.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société anonyme VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, ayant son siège social à F-92851 Rueil-Malmaison, 5, cours Ferdinand de Lesseps, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 343 088 134,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rueil-Malmaison, le 16 juillet 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société anonyme VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société chacun par sa signature individuelle:

- Monsieur Benoît Frin, employé privé, né à Namur (Belgique) le 13 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;

- Monsieur Jacques Claeys, employé privé, né à Namur (Belgique) le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, ès qualités qu'elle agit, le présent acte de constitution est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même comparante, ès qualités qu'elle agit, et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the ninth day of September.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The stock company VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, having its registered office in F-92851 Rueil-Malmaison, 5, cours Ferdinand de Lesseps, registered to the Registre du Commerce et des Sociétés of Nanterre under the number 343 088 134,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, residing professionally at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Rueil-Malmaison, on July 16, 2003.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares of a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the individual signature of one of the managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2003.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by the stock company VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The managers of the Company for an unlimited period with power to bind the company each by his sole signature are:

- Mr Benoît Frin, private employee, born in Namur (Belgium) on January 13, 1971, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;

- Mr Jacques Claey, private employee, born in Namur (Belgium) on September 29, 1952, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, acting as here above stated, the present incorporation deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same party, acting as here above stated and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Signé: C. Gadsisseur, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, vol. 140S, fol. 56, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 septembre 2003.

T. Metzler.

(056889.3/222/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

LE SAN S.C., Société Civile.

En sa qualité de domiciliataire de LE SAN S.C., société civile familiale, Maître Steve Collart dénonce par la présente, avec effet immédiat, le siège qui était établi à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

Luxembourg, le 29 août 2003.

S. Collart.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058805.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.005.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

M.-J. Reyter

Administrateur

(058900.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.800.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 août 2003, le mandat du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. n'a pas été renouvelé et a été remplacé par la société KPMG AUDIT, Société Civile, 31 allée Scheffer, L-2420 Luxembourg, avec effet à l'exercice social commençant au 1^{er} janvier 2002.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2003 qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058811.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

STAR COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.556.

—
Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 31 juillet 2003

Entre:

- Monsieur J. Widmark, residing at 11, Båthusvägen, S-827 30 Ljusdal, Sweden.

Et la société:

- BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Monsieur J. Widmark cède et vend à la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. qui accepte et acquiert 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune représentant la totalité du capital social de la société STAR COM, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058788.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

STAR COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.556.

—
Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 20 août 2003

Entre la société:

- BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Et:

- Monsieur L. Widell, residing at Lerduvestigen 7, 181 46 Lidingö, Sweden.

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à Monsieur L. Widell qui accepte et acquiert 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune représentant la totalité du capital social de la société STAR COM, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058786.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ROMANCE ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.867.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 22 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme ROMANCE ENTERTAINMENT S.A. tenu à Luxembourg, le 22 juillet 2003, la résolution suivante:

- décision a été prise de transférer le siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058819.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

LABRO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 95.642.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bengt Åke Printz, directeur de sociétés, né le 18 juillet 1941 à Sofia, demeurant à S-112 36 Stockholm, Suède, Polhemsgatan 3,

ici représenté par Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 juin 2003.

2. Monsieur Bo Urban Printz, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1968 à Nyköping, demeurant à S-118 52 Stockholm, Suède, Björngårdsgatan 16A,

ici représenté par Madame Alexia Uhl, prénommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 19 juin 2003.

3. Monsieur Anders Janis Östlund, directeur de sociétés, né le 2 février 1962 à Bromma, demeurant à S-187 41 Täby, Suède, Skarpängsvägen.

ici représenté par Madame Alexia Uhl, prénommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 19 juin 2003.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LABRO INVEST, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. M. Bengt Åke Printz, prénommé	42 parts
2. M. Bo Urban Printz, prénommé	42 parts
3. M. Anders Janis Östlund, prénommé	42 parts
Total:	126 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le trente avril, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 avril 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie A avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Bengt Åke Printz, directeur de sociétés, né le 18 juillet 1941 à Sofia, demeurant à S-112 36 Stockholm, Suède, Polhemsgatan 3.

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie B avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

2. Monsieur Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le mandat des gérants se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social. Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand three, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Bengt Åke Printz, director, born on July 18th, 1941 in Sofia, residing in S-112 36 Stockholm, Sweden, Polhemsgatan 3,

duly represented by Mrs Alexia Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on June 19, 2003.

2. Mr Bo Urban Printz, director, born on July 20th, 1968, in Nyköping, residing in S-118 52 Stockholm, Sweden, Björngårdsgatan 16A,

duly represented by Mrs Alexia Uhl, prenamed, by virtue of a proxy dated on June 19, 2003.

3. Mr Anders Janis Östlund, director, born on February 2nd, 1962, in Bromma, residing in S-187 41 Täby, Sweden, Skarpängsvägen 32,

duly represented by Mrs Alexia Uhl, prenamed, by virtue of a proxy dated on June 19, 2003.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company to be organized among themselves.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is LABRO INVEST, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The share capital of the company is fixed at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) divided into 126 (one hundred twenty-six) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

These shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Bengt Åke Printz, prenamed.	42 shares
2. Mr Bo Urban Printz, prenamed	42 shares
3. Mr Anders Janis Östlund, prenamed	42 shares
Total:	126 shares

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the associates' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two associates acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the associates representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on May first and ends on April 30th of the following year.

Art. 16. Every year on April 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the associates.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on April 30th, 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR)

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Bengt Åke Printz, director, born on July 18th, 1941 in Sofia, residing in S-112 36 Stockholm, Suède, Polhemsgatan 3.

Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

2. Mr Guy Hornick, born on March 29th, 1951 in Luxembourg, maître en sciences économiques, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competencies and dismiss them.

The manager's assignment ends on occasion of the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: A. Uhl, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 11. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

G. Lecuit.

(057675.3/220/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

CARLOS & ROGERIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca.

R. C. Luxembourg B 91.808.

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos Manuel Vieira De Matos, couvreur, né à Rossio ao Sul do Tejo/Abrantes (Portugal), le 10 novembre 1967, demeurant à L-7560 Mersch, 8A, Centre Marisca;

2.- Monsieur Rogério Manuel Da Eira Vaz, couvreur, né à Vila Pouca de Aguiar (Portugal), le 10 août 1967, demeurant à L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CARLOS & ROGERIO, S.à r.l., avec siège social à L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.808,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C numéro 315 du 24 mars 2003,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, est réparti comme suit:

- Monsieur Carlos Manuel Vieira De Matos, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Rogério Manuel Da Eira Vaz, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Modifier l'objet social de la société de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toiture et de couverture, ainsi que le commerce de tous matériaux et articles desdites branches.»

2. Monsieur Carlos Manuel Vieira De Matos, prénommé, exerçant actuellement la fonction de gérant unique, est nommé pour le futur gérant technique de la société.

3. Monsieur Rogério Manuel Da Eira Vaz, prénommé, est nommé gérant administratif de la société.

4. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Matos, R. Da Eira Vaz, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2003, vol. 890, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2003.

F. Kessler.

(056536.3/219/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

CARLOS & ROGERIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, 16C, Centre Marisca.

R. C. Luxembourg B 91.808.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 10 septembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2003.

F. Kessler.

(056539.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

V.E.F. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C. Luxembourg B 95.443.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

- 1.- Madame Els Surkyn, employée, née à Leuven (B), le 1^{er} octobre 1971, demeurant à B-1851 Grimbergen, Saslaan 38,
- 2.- Monsieur Filip Van Thienen, commerçant, né à Vilvoorde (B), le 21 décembre 1964, demeurant à B-1851 Grimbergen, Saslaan 38.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de V.E.F. SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tout matériel de construction dans le sens le plus large ainsi que la gestion d'un patrimoine immobilier propre.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter sa réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- euros). Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- euros) chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière disposition.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de novembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille et quatre.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Filip Van Thienen, prénommé.	90
2.- Madame Els Surkyn, prénommée	10
Total: actions	100

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros (1.850,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Freddy Van Eeckhout, demeurant à Krogstraat 16, B-1860 Meise;

b) Madame Els Surkyn, prénommée;

c) Monsieur Filip Van Thienen, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

BUREAU D'ASSISTANCE SOCIALE ET ADMINISTRATIVE, S.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Est nommé administrateur-délégué Madame Els Surkyn.

6) Le siège social de la société est fixé à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss / Boîte 5.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Surkyn, F. Van Thienen, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 19 août 2003, vol. 352, fol. 95, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 25 août 2003.

M. Weinandy.

(902191.3/238/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2003.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.017.

Avec effet au 9 septembre 2003, la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme ROTHENBURG S.A.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), et ROTHENBURG S.A. le 2 août 2000, dont extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 25 août 2000, portant sur le domicile L-1118 Luxembourg, 14 rue Aldringen, prend fin avec effet au 9 septembre 2003.

Avec effet au 9 septembre 2003, Monsieur Guy Fasbender, les sociétés MONTEREY SERVICES S.A., et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur.

Le 27 août 2003, la société COMCOLUX S.A., 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a donné démission de sa fonction de commissaire aux comptes, pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Pour ROTHENBURG S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058809.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.015.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(058884.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.015.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(058880.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

JOURQUIN-VANDER HAEGEN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs.

R. C. Diekirch E 143.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Bruno Remi Denise Jourquin, architecte, né à Gand (Belgique), le 6 décembre 1969, demeurant à L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs,

2. Madame Coralie Patricia Paule Yvette Vander Haegen, comptable, née à Ath (Belgique), le 30 septembre 1974, demeurant à L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre 1^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion des immeubles qu'elle se propose d'acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de JOURQUIN-VANDER HAEGEN SCI, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Bruno Remi Denise Jourquin, prénommé, cinquante parts 50

2. Madame Coralie Patricia Paule Yvette Vander Haegen, prénommée, cinquante parts 50

Total: cent parts d'intérêts. 100

Toutes les parts ont été intégralement libérées de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Chapitre III. Droits et Obligations des associés

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Chapitre IV. Gestion

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 10. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet social.

Le ou les gérants peuvent acheter tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils ne peuvent vendre les immeubles qu'avec l'accord des deux tiers des associés.

Ils administrent les biens de la société et ils représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Chapitre V. Exercice social

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Les délibérations sont prises à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social. Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit l'importance.

Elle peut notamment décider:

- l'augmentation et la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants;
- l'acquisition et la vente d'immeubles.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution, sont estimés à environ 800,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société est une société familiale comme constituée entre mari et femme.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Bruno Remi Denise Jourquin, architecte, né à Gand (Belgique), le 6 décembre 1969, demeurant à L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant.

2. Le siège social de la société est fixé à L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui déclare certifier l'état civil des comparants.

Signé: B. Jourquin, C. Vander Haegen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 août 2003, vol. 317, fol. 68, case 4. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 août 2003.

A. Holtz.

(902223.3/2724/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 septembre 2003.

COMPUTER-CLUB SURFEAGLE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 11, An der Wiewerbach.

R. C. Luxembourg F 210.

STATUTS

Chapitre 1^{er}. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. Entre les soussignés et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est fondé une Association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'Association porte la dénomination COMPUTER-CLUB SURFEAGLE, A.s.b.l.

Elle a son siège au 11, An der Wiewerbach à L-5222 Sandweiler.

Chapitre 2. Objet et Durée

Art. 3. L'Association a pour but de regrouper toute personne intéressée en matière informatique.

L'activité de l'Association comprendra notamment: échange d'informations informatiques, aide et soutien en informatique, information sur les nouveautés dans le monde informatique et multimédia.

Art. 4. L'association est fondée pour une durée indéterminée.

Chapitre 3. Fonds social

Art. 5. L'année sociale est celle du calendrier. Par exception, la première année sociale commence à la date des présents statuts et finit le 31 décembre de l'année en cours.

Art. 6. La cotisation annuelle sera fixée par l'Assemblée Générale.

Chapitre 4. Membres

Art. 7. L'Association comprend des membres actifs, des membres honoraires et des membres donateurs. Le nombre des membres est fixé à au moins trois.

Art. 8. La qualité de membre actif s'acquiert par le paiement de la cotisation annuelle.

Art. 9. La qualité de membre honoraire est décernée par décision du Comité Directeur prise à la majorité des trois quarts des membres présents et votants. Les personnes physiques et morales qui contribuent à la prospérité de l'association par un appui moral ou pécuniaire peuvent obtenir la qualité de membre donateur par décision du Comité Directeur sur simple majorité des voix.

Art. 10. Les membres honoraires ainsi que les membres donateurs n'ont pas de droit de vote.

Art. 11. La démission et l'exclusion de membres sont réglées par l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Chapitre 5. Organisation et Administration

Art. 12. L'organisation de l'Association comporte:

- a) l'Assemblée Générale, organe suprême de l'Association;
- b) Le Comité Directeur;
- c) Une commission de contrôle financier.

Art. 13. L'Association est dirigée par un comité Directeur composé de huit membres au maximum. Le Comité Directeur comprend le Président, un Vice-président, le Secrétaire, le Trésorier et des Assesseurs. Le nombre des membres du Comité Directeur ne peut être inférieur à trois. Le cas échéant, il est procédé à de nouvelles élections dans un délai de huit semaines.

Art. 14. Les pouvoirs du Comité Directeur sont ceux réglés par l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 15. La durée du mandat des membres du Comité Directeur est de quatre ans. Il est renouvelé par moitié tous les deux ans. Les mandats prennent fin le jour de l'Assemblée Générale ordinaire, dans l'ordre qui pour la première fois est déterminé par un tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 16. Les élections des membres du Comité Directeur se font au scrutin secret par l'Assemblée Générale. Chaque votant dispose d'autant de voix qu'il y a de sièges vacants et ne peut attribuer plus d'une voix par candidat. Lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas celui des mandats à conférer, ces candidats sont proclamés élus par l'Assemblée sans autre formalité.

Art. 17. Le Président est élu par et parmi les membres du Comité. Les membres du Comité Directeur répartissent entre eux les autres fonctions. Le membre du Comité démissionnaire, exclu ou décédé est remplacé par le suppléant suivant les dernières élections pour finir ce mandat jusqu'aux prochaines élections. En cas de faute grave, un membre du Comité Directeur peut être démis de ses fonctions par un vote de l'Assemblée Générale avec une majorité de deux tiers des voix.

Art. 18. Le comité Directeur se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il y est astreint dès que trois membres du Comité le demandent par écrit, toutefois en indiquant les motifs. Les décisions au sein du Comité Directeur sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de parité, celle du Président est prépondérante.

Art. 19. Tous les actes juridiques et toutes les transactions financières sont à signer par au moins deux membres du Comité Directeur, à savoir le Président et le Secrétaire. Ils peuvent être remplacés par le Trésorier ou toute autre personne mandatée par le Comité Directeur.

Art. 20. Le Secrétaire est chargé de la correspondance.

Art. 21. Le Trésorier est chargé de la comptabilité.

Chapitre 6. Assemblée générale

Art. 22. L'Assemblée Générale ordinaire se tient annuellement au courant du premier trimestre. Elle est convoquée par lettre qui est signée par le Président et le Secrétaire. La convocation doit porter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et parvenir au moins quinze jours avant terme. D'éventuelles réclamations au sujet de l'ordre du jour sont à introduire par écrit. Les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés (voir cependant art. 27 concernant les modifications des statuts).

Art. 23. Le vote par procuration est permis, sans pouvoir dépasser le nombre de deux par votant.

Art. 24. Les décisions de l'Assemblée Générale sont inscrites dans le registre spécial par le Comité Directeur.

Art. 25. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur. La première cotisation est fixée par l'Assemblée Constituante à 15,- EUR.

Chapitre 7. Commission et Contrôle financier

Art. 26. Une commission de contrôle financier comprend deux membres qui sont élus annuellement par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. La commission se réunit avant chaque Assemblée Générale ordinaire dans le but de vérifier et contrôler la gestion financière du Comité Directeur et présente un rapport sur ses constatations lors de l'assemblée générale.

Chapitre 8. Modifications des statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 27. Les modifications des Statuts se font conformément aux articles 4 à 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 28. La dissolution et la liquidation sont prononcées par application des articles 18 à 21 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Les moyens financiers reviennent alors à une œuvre de charité et/ou sociale.

Les présents Statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale Constituante à la date du 16 août 2003.

Nom et Prénom, Profession, Domicile, Nationalité, Fonction

Jost Armand, employé communal, 45, Am Steffesgaart, Sandweiler, luxembourgeoise, président;
 Jost Jérôme, fonctionnaire d'Etat, 11, An der Wiewerbach, Sandweiler, luxembourgeoise, secrétaire;
 Wagener Chantal, employée privée, 45, Am Steffesgaart, Sandweiler, luxembourgeoise, trésorier;
 Gretten Brigitte, Femme au foyer, 11, An der Wiewerbach, Sandweiler, luxembourgeoise, assesseur;
 Jost Jeff, étudiant, 11, An der Wiewerbach, Sandweiler, luxembourgeoise, assesseur;
 Dumong Romain, employé communal, 16, Ceinture des Rosiers, Howald, luxembourgeoise, assesseur.

Suivent les signatures des membres:

A. Jost / J. Jost / C. Wagener / R. Dumong / B. Gretten / J. Jost
Président / Secrétaire / Trésorier / Assesseurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04831. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058513.3/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.091.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 août 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058807.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.744.

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTC INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 4 avril 1995, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schwachtgen, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 10 mai 2000, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schwachtgen, en date du 6 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 11 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 4 avril 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.744.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Phong, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Brucker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Version anglaise:

«**Art. 1. Second paragraph.** The registered office is established in Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir la société MS GESTION S.A., avec siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée ARTEFACTO, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 87.962.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, C. Phong, I. Brucker, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, vol. 140S, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

E. Schlessler.

(056516.3/227/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

MTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.744.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

E. Schlessler.

(056520.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

ISPRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.236.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 septembre 2003 que:

- Le nombre des administrateurs a été augmenté pour passer de trois à quatre.

- Monsieur Roberto Franchini, commercialiste, demeurant à Via Vall'Orba n° 21 à CH-6977 Ruvigliana, a été nommé à la fonction d'administrateur supplémentaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin en même temps que les mandats des administrateurs déjà en place.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058908.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

STEFFEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PLACOSTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R. C. Luxembourg B 95.579.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Avelino Guerra Soares, employé privé, né le 3 octobre 1969 à Maiorca/Figueira Da Foz (Portugal), demeurant à L-4742 Pétange, 125, rue des Jardins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PLACOSTYL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de plafonnage et de façades ainsi que de parachèvement intérieur.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Avelino Guerra Soares, employé privé, né le 3 octobre 1969 à Maiorca/Figueira Da Foz (Portugal), demeurant à L-4742 Pétange, 125, rue des Jardins, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Walter Toffolo, indépendant en retraite, né à Arba (Italie), le 18 novembre 1937, demeurant à L-5959 Itzig, 34, rue d'Hesperange.
- Est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Avelino Guerra Soares, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Guerra Soares, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, vol. 140S, fol. 56, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 septembre 2003.

T. Metzler.

(056882.3/222/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.979.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 août 2003, le mandat du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. n'a pas été renouvelé et a été remplacé par la société KPMG AUDIT, Société Civile, 31 allée Scheffer, L-2420 Luxembourg, avec effet à l'exercice social commençant au 1^{er} janvier 2002.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2003 qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058813.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

INTERTRUST DOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.106.

En date du 12 juin 2001, Monsieur Colm Smith a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Christian Bühlmann.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Klaus Krumnau a pris fin au 11 octobre 2002.

Le mandat de gérant de Monsieur Klaus Krumnau a pris au 11 octobre 2002.

Monsieur Eppe Koopmans, administrateurs de sociétés, Herengracht 548, 1000 AZ Amsterdam, a été nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 11 octobre 2002, en remplacement de Monsieur Klaus Krumnau; son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2003 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Colm Smith pour une période de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour INTERTRUST DOM S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058822.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

VETURIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.580.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société DIVERSIFIED FUND LTD, société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., en abrégé S.G.G., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R. C. S. Luxembourg B 65.906),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 25 août 2003, elle-même représentée par:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, pouvoir de signature autorisée A; et

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, pouvoir de signature autorisée B;

2) La société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R. C. S. Luxembourg B 89.272),

ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par les comparants, agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une anonyme dont la dénomination est:

VETURIA S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi de mai à 10h30. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1° La société DIVERSIFIED FUND LTD, préqualifiée, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions 29.999

2° La société LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action 1

Total: trente mille actions 30.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire;

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Carlo Pagani, Banquier, né le 4 mars 1939 à Ligornetto (TI), demeurant à Via Nova 10, CH-6900 Lugano-Suvigliana;

b) Monsieur Noris Conti, Administrateur de Sociétés, né le 10 juin 1950 à Ghirone (TI), demeurant à Via Franscini 40, CH-6900 Lugano;

c) Monsieur Fabio Lucchinetti, Administrateur de Sociétés, né le 7 septembre 1967 à Airolo (TI), demeurant à Via Gaggiolo 34, CH-6855 Stabio.

4. Est nommée commissaire

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont (R. C. S. Luxembourg B 42.230).

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Capuzzo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, vol. 140S, fol. 56, case 4. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 septembre 2003.

T. Metzler.

(056886.3/222/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

MARIBOGAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 160, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 92.757.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mario Luis Carvalheiro Maricato, mécanicien, né le 12 août 1965 à Sao Juliao/Figueira Da Foz (Portugal), demeurant à L-1713 Luxembourg, 206, rue de Hamm;

2.- Madame Maria Alice Fernandes Bogas, femme de ménage, née le 7 juillet 1964 à Lama-Barcelos (Portugal), épouse de Monsieur José Ricardo Da Silva Castro, demeurant à L-2356 Luxembourg, 45, rue de Pulvermuhl.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MARIBOGAS, S.à r.l., avec siège social à L-1713 Luxembourg, 160, rue de Hamm, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 488 du 6 mai 2003, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 92.757.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Mario Luis Carvalheiro Maricato, préqualifié, cinquante et une parts sociales 51

2.- à Madame Maria Alice Fernandes Bogas, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales. 49

Total: cent parts sociales 100

III.- Ensuite Madame Maria Alice Fernandes Bogas, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit avec effet au 30 juin 2003, les quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle détient dans la société dont s'agit à Monsieur Mario Luis Carvalheiro Maricato, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global

de vingt mille euros (EUR 20.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

La cédante et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 30 juin 2003.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir du 30 juin 2003.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V.- Est de nouveau intervenue Madame Maria Alice Fernandes Bogas, préqualifiée, laquelle déclare démissionner avec effet au 30 juin 2003 de sa fonction de gérante technique de la société.

VI.- Puis Monsieur Mario Luis Carvalheiro Maricato, préqualifié, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Mario Luis Carvalheiro Maricato, mécanicien, né le 12 août 1965 à Sao Juliao/Figueira Da Foz (Portugal), demeurant à L-1713 Luxembourg, 206, rue de Hamm.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Madame Maria Alice Fernandes Bogas, préqualifiée, de sa fonction de gérante technique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante technique est accordée à Madame Maria Alice Fernandes Bogas, préqualifiée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer nouvelle gérante technique de la société avec effet au 30 juin 2003, pour une durée indéterminée:

- Madame Isabel Do Ceu Moreira, serveuse, née à Ferreiros de Tendais/Cinfaes (Portugal), le 24 décembre 1969, demeurant à L-1713 Luxembourg, 206, rue de Hamm, ici présente et qui accepte.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et de la gérante technique.

VII.- Monsieur Mario Luis Carvalheiro Maricato, préqualifié, agissant cette fois en sa qualité de gérant administratif et Madame Isabel Do Ceu Moreira, agissant en sa qualité de gérante technique de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) sont pour moitié à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire et pour moitié à charge de Madame Maria Alice Fernandes Bogas, qui s'y oblige.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: M.L. Carvalheiro Maricato, M.A. Fernandes Bogas, I. Moreira, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 septembre 2003.

T. Metzler.

(057656.3/222/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

MARIBOGAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 160, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 92.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 septembre 2003.

T. Metzler.

(057659.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

ELFIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.846.

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

La société COLWYN LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 septembre 2003,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ELFIM, S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 12 décembre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.846, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées.

L'associée décide de transférer le siège social au 57, route de Longwy, à L-8080 Bertrange, et de modifier, par conséquent, la première phrase de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 140S, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

E. Schlessler.

(057074.3/227/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ELFIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

E. Schlessler.

(057077.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ANDRACORD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.478.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 août 2003 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Madame Juliette Lorang à partir du 31 mars 2003 et a appelé aux fonctions d'administrateur avec effet à compter du 31 mars 2003 Monsieur Benoît Nasr, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Madame Juliette Lorang. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour ANDRACORD HOLDING S.A.

K. van Baren

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058814.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 33.503.

L'an deux mille trois, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son confrère, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.S.V. HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 2 avril 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 367 du 9 octobre 1990, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 669 du 30 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, Maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.220.800,- pour le porter de son montant de EUR 3.240.000,- à EUR 12.460.800,- par l'émission de 384.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par l'actionnaire LACEMAR INVESTMENT CORP. avec siège à Panama, République de Panama, Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, à son éventuel droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des 384.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,- chacune par l'actionnaire VILAN ESTABLISHMENT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Teufelstrasse 38, Postfach 583, et paiement intégral desdites actions par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible à charge de la société évalué à EUR 9.220.942,80;

EUR 9.220.800,- de ce montant représentant le capital et EUR 142,80 une prime d'émission, qui est à affecter à une réserve libre.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze millions quatre cent soixante mille huit cents euros (EUR 12.460.800,-) représenté par cinq cent dix-neuf mille deux cents (519.200) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (EUR 24,-) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf millions deux cent vingt mille huit cents euros (EUR 9.220.800,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent quarante mille euros (EUR 3.240.000,-) à douze millions quatre cent soixante mille huit cents euros (EUR 12.460.800,-) par l'émission de trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cents (384.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (EUR 24,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

LACEMAR INVESTMENT CORP., actionnaire de la société ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

VILAN ESTABLISHMENT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Teufelstrasse 38, Postfach 583,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 août 2003,

laquelle société déclare souscrire les 384.200 actions nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de S.S.V. HOLDING S.A.

Ladite créance est évaluée à un montant de neuf millions deux cent vingt mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingts cents (EUR 9.220.942,80); De ce montant neuf millions deux cent vingt mille huit cents euros (EUR 9.220.800,-) est versé dans le capital de la société et le surplus, savoir cent quarante-deux euros et quatre-vingts cents (EUR 142,80) étant une prime d'émission, est versé à une réserve libre.

L'existence et la valeur de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Monsieur Edward Kostka, reviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 20 août 2003, qui conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport et ladite procuration resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à douze millions quatre cent soixante mille huit cents euros (EUR 12.460.800,-) représenté par cinq cent dix-neuf mille deux cents (519.200) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (EUR 24,-) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ quatre-vingt-seize mille euros (96.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, B. Tassigny, D. Sana, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, vol. 140S, fol. 30, case 9. – Reçu 92.209,43 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

G. Lecuit.

(057083.3/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 33.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

G. Lecuit.

(057085.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

THEBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.586.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la publication (relative à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2002) enregistrée à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 76 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 4 juin 2002.

En effet: dans le premier paragraphe, il faut lire:

«Suite à l'Assemblée Générale de la société THEBEL S.A., réunie au siège social le 29 avril 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Hans de Graaf, private employee, demeurant à Mamer, administrateur;
- Peter Bun, private employee, demeurant à Berbourg, administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, administrateur;
- Maarten van de Vaart, commercial director, demeurant à Luxembourg, administrateur.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour THEBEL S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058830.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.139.

—
*Procès-verbal (traduction) de l'Assemblée des gérants
tenue par lettre circulaire le 15 septembre 2003*

Sont présents à l'assemblée:

- Teun Chr. Akkerman, gérant,
- Knut Michelberger, gérant.

1. Quorum

Tous les gérants de la Société étant présents ou représentés, l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour:

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

(a) d'accepter et d'approuver le transfert de 500 parts sociales de la Société, représentant 100% du capital social de la Société par GE CAPITAL (BERMUDA) HOLDINGS («GECBH») à GE CAPITAL FINANCIAL HOLDINGS (BERMUDA) («GECFH»), une société constituée le 10 décembre 1999 sous les lois des Bermudes, enregistrée au registre de commerce des Bermudes sous le numéro 72138, ayant son siège social sis 32, Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, suivant une convention d'apport entre GECBH et GECFH du 29 septembre 2000 («la Convention») acceptant GECFH comme seul actionnaire de la Société à partir du 29 septembre 2000;

(b) la mise à jour du registre des parts sociales de la Société reflétant GECFH comme étant l'actionnaire unique de la Société;

(c) d'autoriser Teun Chr. Akkerman de se charger de l'enregistrement auprès des autorités luxembourgeoises appropriées, y inclus mais non limité au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

3. Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, le conseil de gérants décide à l'unanimité qu'il est dans l'intérêt social de la Société:

(a) d'autoriser et d'approuver le transfert des parts sociales de GECBH à GECFH suivant une Convention et d'accepter GECFH comme actionnaire unique de la Société à partir du 29 septembre 2000;

(b) de mettre à jour le registre des actionnaires reflétant GECFH comme actionnaire unique de la Société;

(c) d'autoriser Teun Chr. Akkerman de se charger de l'enregistrement auprès des autorités luxembourgeoises appropriées, y inclus mais non limité au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signé: T. Chr. Akkerman, K. Michelberger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04546. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Minutes of a meeting of the board of managers held via circular letter on 15th September 2003

Present:

- Teun Chr. Akkerman, manager,
- Knut Michelberger, manager.

1. Quorum

All the managers of the Company being present or represented, the board of managers of the Company (the Board) is validly constituted in order to deliberate on the following agenda:

2. Agenda

The Agenda of this meeting is:

(a) to acknowledge and approve the transfer of 500 common shares of the Company («the Shares»), representing 100% of the Company's share capital by GE CAPITAL (BERMUDA) HOLDINGS («GECBH») to GE CAPITAL FINANCIAL HOLDINGS (BERMUDA) («GECFH»), a company incorporated under the laws of Bermuda on 10th December 1999, registered with the Bermuda Trade Register under number 72.138, with registered office at 32, Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, pursuant to a contribution agreement between GECBH and GECFH dated September 29, 2000 («the Contribution Agreement») and accept GECFH as sole shareholder of the Company as from September 29, 2000 on.

(b) To update the shareholders register of the Company to reflect GECFH as the sole shareholder of the Company.

(c) to authorise and instruct Teun Chr. Akkerman to register the above mentioned share transfer with any relevant Luxembourg Public authorities, including, but not limited to the Luxembourg Trade and Companies Register.

3. Resolutions

After having carefully considered the above and after deliberation, the Board unanimously resolves that it is in the best interest and for the corporate benefit of the Company:

(a) to acknowledge and approve the transfer of the Shares by GECBH to GECFH pursuant to the Contribution Agreement and accept GECFH as sole shareholder of the Company as from September 29, 2000 on.

(b) to update the shareholders register of the company to reflect GECFH as the sole shareholder of the Company.

(c) to authorise and instruct Teun Chr. Akkerman to register the above mentioned share transfer with any relevant Luxembourg Public authorities, including, but not limited to the Luxembourg Trade and Companies Register.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Signed: T. Chr. Akkerman, K. Michelberger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04543. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058215.3/850/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

C.L.M., S.à r.l., CHARIOT-LUX MANUTENTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 95.617.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jérôme Marfort, mécanicien, né le 19 octobre 1969 à Thionville, demeurant à F-57190 Florange, 13, rue des Mille Feuilles.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la réparation et la location de chariots élévateurs et engins ou véhicules à moteur.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de CHARIOT-LUX MANUTENTION, S.à r.l., en abrégé C.L.M., S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le(s) gérant(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice net il est prélevé chaque année cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés, à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jérôme Marfort, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme Marfort, préqualifié, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant au fait que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Marfort, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, vol. 140S, fol. 52, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(057546.3/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

L.B.C., LUXEMBOURG BALLOON COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 8, C. Aischdall.

R. C. Luxembourg B 77.858.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur G ael Cardon de Lichtbuer, pilote de ligne, demeurant   L-8480 Eischen, 8, C. Aischdall.

Lequel comparant agit en sa qualit  de seul et unique associ  de la soci t    responsabilit  limit e LUXEMBOURG BALLOON COMPANY, en abr g  L.B.C., avec si ge social   Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg sous le num ro B 77.858, constitu e sous forme de soci t  anonyme suivant acte notari  en date du 13 septembre 2000, publi  au M morial Recueil des Soci t s et Associations C, num ro 155 du 28 f vrier 2001. La soci t  a  t  transform e en soci t    responsabilit  limit e suivant acte notari  en date du 5 f vrier 2002, publi  au M morial, Recueil des Soci t s et Associations C, num ro 774 du 22 mai 2002.

Lequel comparant d clare ensuite prendre les r solutions suivantes:

Premi re r solution

L'associ  d cide de transf rer le si ge social de la Soci t  de Luxembourg   L-8480 Eischen, 8, C. Aischdall.

Deuxi me r solution

L'associ  d cide de modifier la premi re phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. Premi re phrase.** Le si ge de la soci t  est  tabli   Eischen.»

Dont acte, fait et pass    Luxembourg, en l' tude du notaire soussign , date qu'en t te.

Et apr s lecture faite et interpr tation donn e au comparant, celui-ci a sign  avec le notaire le pr sent acte.

Sign : G. C. De Lichtbuer, F. Baden.

Enregistr    Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 9. – Re u 12 euros.

Le Receveur (sign ): J. Muller.

Pour exp dition conforme, d livr e aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

F. Baden.

(058882.3/200/29) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

L.B.C., LUXEMBOURG BALLOON COMPANY, Soci t    responsabilit  limit e.

Si ge social: L-8480 Eischen, 8, C. Aischdall.

R. C. Luxembourg B 77.858.

Statuts coordonn s d pos s au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

F. Baden.

(058883.3/200/9) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

SOLDAN, S.  r.l., Soci t    responsabilit  limit e.

Capital social: 996.184,92 EUR.

Si ge social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.211.

Lors des d cisions prises par l'associ  unique en date du 31 mars 2003:

- a  t  accept e la d mission de ses fonctions de g rant de Madame Juliette Lorang avec effet au 31 mars 2003;

- a  t  nomm  aux fonctions de g rant, avec effet au 31 mars 2003, UNIVERSAL MANAGEMENT, S.  r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- a  t  transf r  le si ge social de la soci t  du 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Pour SOLDAN, S.  r.l.

H. De Graaf / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.  r.l.

G rant / G rant

- / Signatures

Enregistr    Luxembourg, le 16 septembre 2003, r f. LSO-AI03299. – Re u 14 euros.

Le Receveur (sign ): D. Hartmann.

(058815.3/029/21) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

VISUA.NET, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé.

H. R. Luxemburg B 88.679.

Im Jahre zweitausendunddrei, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz zu Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Klaus-Dieter Thoma, Dipl. Betriebswirt, geboren in Bochem (Deutschland), am 5. Dezember 1967, zu D-44797 Bochem, Kemnader Strasse, 337 wohnend;

hier vertreten durch Herrn Kristian Groke, in L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange wohnend;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 10. September 2003, welche Vollmacht ne varietur von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen verbleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparsent wie er handelt erklärt dass Herr Klaus-Dieter Thoma, vorgenannt, alleiniger Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VISUA.NET, S.à r.l. mit Sitz in L-5570 Remich, 49, route de Stadtbredimus; eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 88.679;

und gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger Arrensdoerff aus Bad-Mondorf, am 31. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 2002, Seite 71144.

Welcher Komparsent wie er handelt erklärt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Remich nach L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé zu verlegen und dem Artikel drei (3) der Statuten folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf sechshundertzwanzig Euro (EUR 620,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Groke. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2003, vol. 879, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettemburg, le 19 septembre 2003.

C. Doerner.

(058981.3/209/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

STEFFEN SALAISONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058821.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.091.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(058877.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

SOLIDEAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.961.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOLIDEAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.961, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 13 décembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 2 juin 2003.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Majorie Fever, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luis Tavares, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sebastien Dodo, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société est une société holding de financement.

L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Modification du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Toutes les actions sont et resteront nominatives.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social conformément à l'ordre du jour.

Par conséquent, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (Version française).** La société est une société holding de financement.

L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

«**Art. 2. (Version anglaise).** The company is a financing holding company.

The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct or indirect interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 2^{ème} alinéa. (Version française).** Toutes les actions sont et resteront nominatives.»

«**Art. 3. 2nd paragraph. (Version anglaise).** All the shares are and shall remain registered shares.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Fever, L. Tavares, S. Dodo, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

F. Baden.

(058873.3/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

SOLIDEAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(058874.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

LUFAR S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.003.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation LUFAR S.A., qui a eu lieu en date du 26 août 2003 a donné décharge au Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pendant cinq ans.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003.

Pour LUFAR S.A., liquidée

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058826.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.360.

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.360, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 8 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203 du 20 décembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Schlungs, employé privé, demeurant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Eris Billenwillms, sans profession, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Réduction de capital par annulation de titres suite au rachat par la société de ses propres actions.
- 2.- Augmentation de capital par incorporation de réserves et modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Modification du capital autorisé.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que sur les 700 (sept cents) actions représentant l'intégralité du capital social, les 238 (deux cent trente-huit) actions ayant droit de vote sont représentées à la présente assemblée et il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les 462 (quatre cent soixante-deux) actions se trouvant dans le portefeuille de la Société n'ont pas de droit de vote.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) par l'annulation de quatre cent soixante-deux (462) actions rachetées par la Société et se trouvant actuellement dans son portefeuille.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) pour le porter de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés à due concurrence.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats par le bilan intermédiaire de la Société arrêté au 30 juin 2003 dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'ancien capital autorisé étant venu à expiration, l'Assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans et peut être renouvelée par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par deux cent trente-huit (238) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 septembre 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau et les actionnaires présents ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zimmer, G. Schlungs, E. Billenwillms, E. Billenwillms, F. Magonnette, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

F. Baden.

(058864.3/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(058867.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

2L21 (LA LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 88.878.

Acte constitutif publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2L21 (LA LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS)

Signature

(058920.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

LUX-PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.907.

L'an deux mille trois, le trois septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable LUX-PORTFOLIO SICAV, avec siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 883 du 7 décembre 1998, et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1135 du 26 juillet 2002,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.907.

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Adam, Attachée de Direction stagiaire à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Volvert, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2003.

2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003; affectation des résultats.

3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

II.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal «Luxemburger Wort» en date du 13 août 2003 et du 23 août 2003

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833 du 13 août 2003 et numéro 866 du 23 août 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que 1.845 (mille huit cent quarante-cinq) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Que conformément à l'article 29 des statuts et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente Assemblée délibère et les décisions sont à prendre à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2003 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

a) Compartiment LUX-PORTFOLIO DEFENSIVE

Actif net au 30 juin 2003:	71.331.783,48 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2003:	567.122,24 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2003:	2.938.619,23 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes.

b) Compartiment LUX-PORTFOLIO BALANCED

Actif net au 30 juin 2003:	197.072.496,69 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2003:	- 4.625.863,84 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2003:	- 2.646.468,67 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes.

c) Compartiment LUX-PORTFOLIO GROWTH

Actif net au 30 juin 2003:	164.092.623,76 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2003:	- 10.179.187,60 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2003:	- 12.441.075,35 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes.

d) Compartiment LUX-PORTFOLIO DYNAMIC

Actif net au 30 juin 2003:	57.240.024,15 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2003:	- 5.273.185,91 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2003:	- 6.609.695,23 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2004:

Monsieur Raymond Kirsch, président;
 Monsieur Jean-Claude Finck, vice-président;
 Monsieur Michel Birel, administrateur;
 Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;
 Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;
 Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;
 Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur;
 Monsieur Armand Weis, administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises KPMG AUDIT pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 35.355,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 1, rue Zithe.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, G. Adam, M. Volvert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, vol. 140S, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 septembre 2003.

T. Metzler.

(057355.3/222/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

TRANSES INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 93.976.

Im Jahre zweitausenddrei, den vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft TRANSES INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 2. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 472 vom 21. Juni 1999,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Dame Cornelia Turfboer, Kauffrau, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat, 4, 67.

Zum Sekretär wird Herr Mike Kirsch, Privatbeamter, wohnhaft in Schoos, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. Dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste und die von dem Bevollmächtigten ne varietur paraphierte Vollmachten bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Austritt und Entlastung eines Verwaltungsratsmitgliedes;
2. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes;
3. Entlassung und Entlastung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars;
4. Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Austritt mit sofortiger Wirkung von Herr Robert Van Es, Kaufmann, wohnhaft in B-2275 Lille (Belgien), Visbeeklaan, 14, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt dem Vorgenannten Entlast für sein Mandat.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied:

- Herr Gustaaf Van Es, Kaufmann, wohnhaft in NL-5672 PD Nuenen (Niederlande), Keizershof, 31.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlassung mit sofortiger Wirkung des Kommissars, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot und ernennt zum neuen Kommissar:

Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Die Generalversammlung erteilt der Vorgenannten U-BÜRO, S.à r.l., Entlast für ihr Mandat.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot zu verlegen, und somit Artikel 2 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf acht-hundertfünfzig (850) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Turfboer, H. Lenz, M. Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2003, vol. 612, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 1. September 2003.

F. Unsen.

(902230.3/234/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2003.

TRANSES HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 93.975.

Im Jahre zweitausenddreie, den vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft TRANSES HOLDING S.A., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 1. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 449 vom 15. Juni 1999,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Dame Cornelia Turfboer, Kauffrau, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat, 4, 67.

Zum Sekretär wird Herr Mike Kirsch, Privatbeamter, wohnhaft in Schoos, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. Dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste und die von dem Bevollmächtigten ne varietur paraphierte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Austritt und Entlastung von 2 Verwaltungsratsmitgliedern;
2. Ernennung von 2 neuen Verwaltungsratsmitgliedern;
3. Entlassung und Entlastung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars;
4. Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Austritt mit sofortiger Wirkung von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern an:

- Herr Robert Van Es, Kaufmann, wohnhaft in B-2275 Lille (Belgien), Visbeeklaan, 14,
- Herr Aart Pot, Kaufmann, wohnhaft in NL-4311 Bruinisse (Niederlande), Grevelingenhout, 178.

Die Generalversammlung erteilt den Vorgenannten Entlast für ihr Mandat.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Gustaaf Van Es, Kaufmann, wohnhaft in NL-5672 PD Nuenen (Niederlande), Keizershof, 31;
- Dame Cornelia Turfboer, Kauffrau, wohnhaft in NL-2300 Turnhout (Belgien), Korte Vianenstraat, 4, 67.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlassung mit sofortiger Wirkung des Kommissars, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot und ernennt zum neuen Kommissar:

Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Die Generalversammlung erteilt der Vorgenannten U-BÜRO, S.à r.l., Entlast für ihr Mandat.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot zu verlegen, und somit Artikel 2 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf acht-hundertfünfzig (850) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Turfboer, M. Kirsch, H. Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2003, vol. 612, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 1. September 2003.

F. Unsen.

(902231.3/234/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2003.

AB PRESTATIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 93.633.

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Didier Jean Hosy, administrateur de société, né à Thionville (France), le 21 mai 1960, demeurant à F-57970 Yutz, 2, rue Henri Dunant,

ici représenté par Monsieur Fabrice René Bettinger, ci-après nommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 septembre 2003.

2. Monsieur Fabrice René Bettinger, administrateur de société, né à Creutzwald (France), le 18 janvier 1974, demeurant à F-57880 Guerting, 2, rue du Stade.

3. EPI (EUROPEENNE DE PRODUITS INNOVANTS) S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. S. Luxembourg B 93.246,

ici représentée par Monsieur Fabrice René Bettinger, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 septembre 2003.

4. Monsieur Eric Florio, administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 5 juillet 1971, demeurant à F-57070 Metz, 8, rue des Oeillets,

ici représenté par Monsieur Fabrice René Bettinger, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 septembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée AB PRESTATIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Remich, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 avril 2003, non encore publié au Mémorial;

- Qu'ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social et de donner à l'article cinq des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société a pour objet le montage de constructions modulaires avec vente des articles de la branche. Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. R. Bettinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 140S, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

G. Lecuit.

(057352.3/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

AB PRESTATIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 93.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

G. Lecuit.

(057354.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

INTERDEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 101, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 52.766.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058825.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

ENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 21.560.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058823.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

COFINO CRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.002.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 août 2003

L'an 2003, le 18 août, le conseil d'administration de COFINO CRANS S.A. (ci-près «la Société») a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Il a été résolu de transférer le siège social de la Société au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Il a été résolu d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau de son poste d'administrateur et de lui accorder décharge pleine et entière pour la période de son mandat.

Il a été résolu de nommer Monsieur Colm Smith, demeurant à Roodt, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvel administrateur et de soumettre sa nomination à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 18 août 2003.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058824.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

COREFI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 68.668.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058827.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MEDIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 16.481.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MEDIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 16.481.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

OSTER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 353, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 61.259.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058829.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

COMPUTER BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 35.000.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

THEBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.586.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 4 septembre 2003 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A.. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 12-16 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour THEBEL S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI03285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058832.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

MENUISERIE HERRIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.

R. C. Luxembourg B 23.072.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

DE SCHWEESPUNKT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 40, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 55.845.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

SUNLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.183.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BEXEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058836.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

THEISEN ET SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.233.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

S.J.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 76.683.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

BIJOUTERIE HUBERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 28.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

PAJOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(058840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

IMETEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 52.195.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

- Dr Alfredo Bartolozzi, conseil fiscal, né à I-Bergamo, le 1^{er} mai 1964, ayant son domicile professionnel à I-Bergamo, Piazza Repubblica, 2, président du conseil d'administration,
- Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,
- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (en remplacement de Monsieur Bob Bernard, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 29.501, avec siège social L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour *IMETEC GROUP S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058923.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.360.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Luca Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome, Président et administrateur-délégué
- Monsieur Eude Antonio Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome
- Monsieur Matteo Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Madame Giovanna De Michele in Maccaferri, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058876.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.
